



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion régulière de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203, Takuhikanitshuap et par visioconférence (Zoom), située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le mardi 20 juin 2023 de 11 h 46 à 11 h 59.

SONT PRÉSENTS : Guylaine Simard, vice-cheffe
Carina Dominique, conseillère
Jonathan Germain, conseiller
Sylvie Langevin, conseillère
Jean-Denis Bergeron-Simard, directeur général adjoint
Leila Paul, greffière par intérim
Carl Cleary, directeur aux relations gouvernementales et stratégiques
Gabrielle Paul, conseillère politique aux relations gouvernementales et stratégiques

SONT ABSENTS : Gilbert Dominique, chef (REPRÉSENTATION)
Patrick Courtois, vice-chef (REPRÉSENTATION)
Jonathan Gill-Verreault, conseiller (CONGÉS ANNUELS)
Guylaine Gill, directrice générale (CONGÉS ANNUELS)

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Bureau du greffe
 - 3.1 Adoption du procès-verbal
 - 3.1.1 Réunion régulière du 30 mai 2023
 - 3.2 Dons et commandites
4. Économie, emploi et partenariats stratégiques
 - 4.1 Comité de vitalisation du Domaine-du-Roy
 - 4.2 Création de la société en commandite Matawak

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

- 5. Infrastructures et services publics
 - 5.1 Programmes d'habitation
- 6. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

En l'absence du chef Gilbert Dominique, Guylaine Simard assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Guylaine Simard procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par Jonathan Germain
Appuyé de Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité

3. BUREAU DU GREFFE

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1.1 RÉUNION RÉGULIÈRE DU 30 MAI 2023

Le procès-verbal est adopté sans modification.

Proposé par Jonathan Germain
Appuyé de Sylvie Langevin
Adopté à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

3.2 DONS ET COMMANDITES

FACULTÉ DE DROIT DE L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA

RÉSOLUTION N° 8493

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi :
« Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan entend favoriser et soutenir des initiatives destinées à encourager la persévérance scolaire et la jeunesse;

CONSIDÉRANT que l'objectif premier de ce programme offert par l'Université d'Ottawa est d'offrir à des apprenant.es autochtones une formation de base en droit dans le but de mieux les outiller à entreprendre et réussir des études en droit;

CONSIDÉRANT que la célébration spéciale du 7 juin 2023 sera pour souligner la collation des grades de la première cohorte du nouveau certificat en droit autochtone;

CONSIDÉRANT que certains membres de la communauté pourraient être intéressés par ce programme d'études.

IL EST RÉSOLU d'octroyer un don de 275 \$ qui permettra de financer une bourse pour appuyer financièrement les étudiant.es du programme de certificat en droit autochtone de l'Université d'Ottawa.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

GOLF SAINT-PRIME SUR LE LAC

RÉSOLUTION N° 8494

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que depuis 1973, le Golf Saint-Prime sur le lac est une entreprise régionale de renom qui a pour objectif de promouvoir et de stimuler la pratique du golf en prônant l'ouverture et l'accessibilité par un service personnalisé et attentif, ainsi que le développement et la préservation d'un parcours de golf de qualité possédant des points de vue uniques et distinctifs;

CONSIDÉRANT que le Golf Saint-Prime sur le lac constitue un attrait touristique régional d'importance ayant certaines retombées dans la communauté, notamment au niveau de l'emploi et au niveau économique et qu'une proportion importante des abonnements proviennent des Pekuakamiulnuatsh;

CONSIDÉRANT que le Golf Saint-Prime sur le lac a offert deux (2) billets gratuits à Pekuakamiulnuatsh Takuhikan dans le cadre du Tournoi bénéfique pour le 50e anniversaire du Golf Saint-Prime sur le lac.

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

41^E ÉDITION DU FESTIVAL DES CAMIONNEURS DE LA DORÉ « LES LOUPS AU VOLANT »

RÉSOLUTION N° 8495

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan juge important de soutenir des initiatives régionales et d'établir de bonnes relations avec des acteurs importants de la région;

CONSIDÉRANT que la municipalité de La Doré a invité Katakuhimatsheta à la soirée d'ouverture de la 41^e édition du Festival des Camionneurs de La Doré « Les loups volants ».

IL EST RÉSOLU de se procurer deux (2) billets au montant total de 200 \$ dans le cadre de la soirée d'ouverture de la 41^e édition du Festival des Camionneurs de La Doré qui se tiendra à La Doré le 30 juin 2023.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

4. ÉCONOMIE, EMPLOI ET PARTENARIATS STRATÉGIQUES

4.1 COMITÉ DE VITALISATION DU DOMAINE-DU-ROY

RÉSOLUTION N° 8496

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan vise à développer une économie saine, durable et responsable en élaborant une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que des sommes sont disponibles dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération inter municipal, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation avec des MRC du Fonds Régions et Ruralité;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales, Andrée Laforest, pour et au nom du gouvernement du Québec a signé une entente de vitalisation avec la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 1 070 804 \$ est réservé pour la MRC de Domaine-du-Roy dans le cadre du volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération inter municipal, axe Vitalisation, portion Ententes de vitalisation avec des MRC du Fonds Régions et Ruralité;

CONSIDÉRANT que la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy s'est dotée d'un cadre de vitalisation, propre à son territoire d'intervention;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que la communauté de Mashteuiatsh fait partie des trois (3) collectivités qui sont affectées par une dévitalisation de leur milieu sur le territoire de la MRC de Domaine-du-Roy, au même titre que St-François-de-sales et Lac-Bouchette;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à offrir aux entreprises et organismes de la communauté admissibles, par le biais de cet appel de projet, du financement pour favoriser des projets structurants et positifs sur la vitalisation de notre milieu;

CONSIDÉRANT le dépôt des demandes suivantes au premier (1^{er}) appel de projet dans le cadre de la stratégie de lutte à la dévitalisation des milieux de Domaine-du-Roy :

- Le projet Encan 24 de l'entreprise Excavations Piekouagami inc.;
- Le projet de service intégré de plomberie de l'entreprise Shukan Constructions inc.;
- Le projet d'amélioration de bâtiment de l'entreprise LT Administration inc.;
- Le projet d'amélioration et du bâtiment de la Maison Uashteu;
- Le projet d'amélioration de l'offre de service du volet Nutshimitsh du Musée amérindien de Mashteuiatsh de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh;
- Le projet d'amélioration et d'agrandissement de l'espace client de Mikuniss Collection;
- Le projet d'habitation autonome et écologique en forêt nourricière d'Assi Nipi écohabitation SENC;
- Le projet de pépinière forestière de Foresterie Tshitassinu.

IL EST RÉSOLU d'appuyer les projets suivants qui ont été déposés au premier (1^{er}) appel de projet dans le cadre de la stratégie de lutte à la dévitalisation des milieux de Domaine-du-Roy :

- Le projet Encan 24 de l'entreprise Excavations Piekouagami inc.;
- Le projet de service intégré de plomberie de l'entreprise Shukan Constructions inc.;
- Le projet d'amélioration de bâtiment de l'entreprise LT Administration inc.;
- Le projet d'amélioration du bâtiment de la Maison Uashteu;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

- Le projet d'amélioration de l'offre de service du volet Nutshimitsh du Musée amérindien de Mashteuiatsh de la Société d'histoire et d'archéologie de Mashteuiatsh;
- Le projet d'amélioration et d'agrandissement de l'espace client de Mikuniss Collection;
- Le projet d'habitation autonome et écologique en forêt nourricière d'Assi Nipi écohabitation SENC;
- Le projet de pépinière forestière de Foresterie Tshitassinu.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de mandater la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan afin de collaborer à la concrétisation des projets qui seront acceptés dans le cadre du premier appel de projet de la stratégie de lutte à la dévitalisation des milieux de Domaine-du-Roy;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan à signer tous les documents relatifs à la concrétisation des projets qui seront acceptés dans le cadre du premier appel de projet de la stratégie de lutte à la dévitalisation des milieux de la MRC du Domaine-du-Roy.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Carina Dominique
Adoptée à l'unanimité

4.2 CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MATAWAK

RÉSOLUTION N° 8497

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC de Matawinie et la Première Nation Atikamekw de Manawan souhaitent s'associer au sein d'une société par actions portant la dénomination sociale « Gestion Énergie Matawak inc. » qui agira à titre de commandité d'une société en commandite à être créée;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite souscrire à cinquante (50) actions de catégorie « A » dans le capital-actions de Gestion Énergie Matawak inc. pour une contrepartie totale de 50 \$.

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise la souscription à cinquante (50) actions de catégorie « A » dans le capital-actions de Gestion Énergie Matawak inc.;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU de désigner un des deux élus ayant la responsabilité politique de la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques à titre de procureur et de fondé de pouvoir de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan lors de toute assemblée des actionnaires de Gestion Énergie Matawak inc. et advenant l'indisponibilité de ceux-ci, un autre élu pourrait être nommé;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les personnes occupants les postes suivants soient celles désignées par Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour occuper la charge d'administrateur de Gestion Énergie Matawak inc. :

- Directeur | Économie, emploi et partenariats stratégiques;
- Coordonnateur à l'économie et aux relations d'affaires.

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques à intervenir, pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à signer et à poser tous les gestes nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

RÉSOLUTION N° 8498

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC de Matawinie, la Première Nation Atikamekw de Manawan, à titre de commanditaires, et la société Gestion Énergie Matawak inc., à titre de commandité, souhaitent se regrouper en tant que partenaires au sein d'une société en commandite afin d'investir collectivement dans un projet communautaire de production d'énergie verte et dans le but de promouvoir le développement et l'exploitation d'une ou plusieurs minicentrales hydroélectriques;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC de Matawinie, la Première Nation Atikamekw de Manawan et la société Gestion Énergie Matawak inc. souhaitent conclure une convention de société en commandite (la « Convention ») de façon à formaliser l'existence de la société en commandite Énergie Matawak S.E.C. (la « S.E.C. »), dont le projet a été soumis au conseil de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour fins d'examen et d'approbation;

CONSIDÉRANT qu'aux termes de la Convention, Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'engage à souscrire à un apport initial de 125 000 parts ordinaires dans le fonds commun de la S.E.C. pour une contrepartie totale de 125 000 \$, soit 1 \$ par part, le tout selon les termes et modalités prévus à la Convention.

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan approuve la Convention;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise la souscription à 125 000 parts ordinaires dans le fonds commun de la S.E.C. pour une contrepartie totale de 125 000 \$;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques à intervenir, pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre de la présente résolution.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

RÉSOLUTION N° 8499

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan souhaite développer une approche de collaboration et de concertation avec le milieu économique, favorable à l'essor de l'économie;

CONSIDÉRANT que suivant la souscription à des actions de la société Gestion Énergie Matawak inc., Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, la MRC de Matawinie et la Première Nation Atikamekw de Manawan, sont des actionnaires de Gestion Énergie Matawak inc.;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et ses coactionnaires désirent conclure une convention entre actionnaires afin de régir leur relation, et promouvoir l'intérêt, les affaires et le développement de Gestion Énergie Matawak inc. et d'Énergie Matawak S.E.C.;

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

CONSIDÉRANT qu'un projet de convention entre actionnaires, à intervenir entre Pekuakamiulnuatsh Takuhikan et ses coactionnaires, et à laquelle convention intervient Gestion Énergie Matawak inc., est soumis au conseil de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan pour fins d'examen et d'approbation (la « Convention entre actionnaires »).

IL EST RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan approuve la Convention entre actionnaires;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan autorise la souscription à 125 000 parts ordinaires dans le fonds commun de la S.E.C. pour une contrepartie totale de 125 000 \$;

IL EST FINALEMENT RÉSOLU d'autoriser la direction Économie, emploi et partenariats stratégiques, pour et au nom de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, à signer la Convention entre actionnaires, incluant toute modification ou correction à y apporter, ainsi que tout autre document y afférent et à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre la mise en œuvre à la présente résolution.

Proposée par Sylvie Langevin
Appuyée de Jonathan Germain
Adoptée à l'unanimité

5. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

5.1 PROGRAMMES D'HABITATION

RÉSOLUTION N°8500

Garantie ministérielle

Programme de garantie de prêt

La totalité du lot 15-4, du rang « C », dans l'Ilnussi (réserve indienne) de Mashteuiatsh n° 5, province de Québec, tel que montré au plan 69380 CLSR.

Note: Le nom et le numéro de bande sont inscrits en affaires confidentielles. Une copie du texte de la résolution est disponible sur demande.

RÉUNION RÉGULIÈRE DE KATAKUHIMATSHETA

Proposée par Jonathan Germain
Appuyée de Sylvie Langevin
Adoptée à l'unanimité

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 59, proposée par Jonathan Germain appuyée de Carina Dominique et adoptée à l'unanimité.



Leila Paul
Greffière par intérim